

**CIT, 110<sup>e</sup> session – Discussion générale sur  
l'économie sociale et solidaire (ESS)  
Déclarations liminaires et examen du Point 1 pour discussion**

**Porte-parole : Mme Aline Mbono**

Point 1 pour discussion : Conformément aux normes internationales du travail, quelle pourrait être une définition universelle de l'économie sociale et solidaire qui tienne compte de ses valeurs, de ses principes et de ses formes d'organisation ?

---

**Déclarations liminaires et point 1**

Merci Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous félicitant ainsi que ma collègue-Vice-présidente, pour vos nominations respectives. Je tiens également à saluer chaleureusement l'ensemble des délégués présents à cette discussion générale.

J'attends avec impatience de pouvoir travailler de manière constructive avec vous tous, afin que nous puissions parvenir à un résultat équilibré à l'issue de cette première discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire.

La Déclaration du centenaire de l'OIT reconnaît le rôle joué par l'ESS en tant que l'une des sources permettant au secteur privé de générer du « travail décent, de parvenir au plein emploi productif et d'améliorer les niveaux de vie pour tous ».

Cette discussion nous permettra de mieux cerner ce qui est couvert par la notion d'ESS, qui est un **terme aux multiples facettes**, englobant de nombreuses unités économiques différentes et dont la définition, les principes et les formes spécifiques dépendent largement du contexte national, local et sectoriel.

Au cours de la présente discussion, **il est nécessaire** de définir de manière claire les différents contours du phénomène, en prenant comme point de départ une définition universellement acceptée, et en garantissant un environnement favorable à l'ESS afin de compléter les travaux de l'OIT dans le domaine de la promotion des **entreprises durables**.

Plus particulièrement, il est important que nous nous attachions à définir un **cadre qui soit propice à l'ESS, comme levier** permettant de contribuer notamment :

1. à la productivité et la croissance économique, ainsi qu'à la création d'emplois et à l'entrepreneuriat,

2. au développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie,
3. à la formalisation ainsi qu'aux solutions innovantes afin de réinsérer les travailleurs inactifs sur le marché du travail,
4. à l'égalité entre hommes et femmes, à l'autonomisation de ces dernières, à la diversité, ainsi qu'à une meilleure inclusion des groupes vulnérables.

Tout en reconnaissant la contribution positive de l'ESS, nous ne devons pas pour autant **surestimer sa présence dans le monde, ni sa contribution d'un point de vue économique.**

L'ESS est un phénomène plus ou moins répandu et le nombre d'entreprises qui en font partie reste largement minoritaire. Il est nécessaire de rappeler ici que le **secteur privé** contribue, dans son ensemble, à près de 80 % du PIB des pays du G10, dont 5 % sont générés par les coopératives.

Nous ne pouvons en aucun cas considérer l'ESS comme un **phénomène de grande ampleur**, d'autant que bon nombre de pays n'ont adopté aucune législation dans ce domaine ou ne reconnaissent pas ce concept de manière formelle.

Nous devons également adopter une **approche nuancée** lorsqu'il s'agit de définir et de caractériser l'ESS. Le rapport du Bureau tend à **présenter** l'ESS comme opérant de manière isolée. Cela suggérerait que les entreprises opérant au sein de l'ESS ont des valeurs et des principes uniques qui ne sont pas partagés par le reste du secteur privé ou du secteur public.

Cette discussion ne doit pas s'orienter dans la **mauvaise direction**. Nul besoin non plus de chercher à réinventer la roue, et encore moins de tendre vers des mesures en faveur de l'ESS qui indirectement, créeraient une **concurrence déloyale** au détriment des entreprises traditionnelles, et en particulier des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Cela conduirait en effet à un traitement préférentiel des entreprises opérant dans le cadre de l'ESS et donc des distorsions de marché. Cette discussion ne doit pas non plus aboutir à des **propositions qui entraîneraient des défis et des charges supplémentaires** pour les employeurs.

Encore une fois, nous avons besoin d'éléments nous permettant de déterminer ce qu'est précisément l'ESS, quelles sont ses composantes, et de quelle manière **ces entreprises et les entreprises traditionnelles peuvent se compléter.**

Chers collègues,

L'ESS se caractérise par **une pluralité de formes d'organisation et de terminologies**, dont l'existence évolutive varie fortement en fonction du contexte.

**Malheureusement**, l'absence de statistiques disponibles conduit à généraliser les données dont nous disposons sur les coopératives et à les extrapoler à l'ensemble des entreprises opérant au sein de l'ESS, ce qui donne une représentation erronée de la véritable taille de l'ESS et de sa contribution économique.

Nous avons besoin d'une définition universelle de l'ESS qui tienne compte de cette diversité, **tout en gardant en même temps un équilibre** entre une définition qui ne soit ni trop détaillée, ni trop générale. Il nous faut également éviter d'adopter une approche composite qui, viderait cette définition de tout son sens et de sa singularité.

De nombreuses législations réglementant l'ESS se réfèrent à **des formes d'organisation** spécifiques au contexte national. Parmi les entreprises opérant au sein de l'ESS, dans de nombreuses régions du monde, les **coopératives** constituent l'épine dorsale, et il convient de le reconnaître dans le cadre de cette discussion. Les coopératives et les sociétés mutuelles, représentent plus de 50 % des entreprises opérant au sein de l'ESS.

Le rapport fait pourtant référence à d'autres formes de structure d'entreprises opérant au sein de l'ESS pour lesquelles aucune définition **n'a été adoptée**, et pour lesquelles seules des données incomplètes sont disponibles.

Dans l'optique de pouvoir s'accorder sur une définition universelle, la priorité doit être donnée aux éléments reconnus par tous et qui font la singularité de cette économie, Il faut éviter d'inclure dans le détail des valeurs, des principes ou des formes d'organisation spécifiques qui ne font pas l'objet d'un consensus et se concentrer plutôt sur les caractéristiques essentielles de l'ESS.

Il est important de reconnaître le fait que l'ESS fait partie intégrante du « **secteur privé** », conformément à la Déclaration du centenaire de l'OIT. Ce sont des entreprises, dont le statut juridique, le secteur d'activité, le mode de gestion ou la destination de production font d'elles des acteurs du secteur privé.

Le fait que les entreprises opérant au sein de l'ESS font partie du secteur privé ne doit cependant pas **occulter** le fait que l'objectif principal de ces entreprises **diffère** en partie de celui des entreprises traditionnelles, dans la mesure où ces entreprises privilégient l'impact

social à la maximisation des profits, alors que les entreprises traditionnelles cherchent à atteindre ces deux objectifs à la fois.

A cet égard il est, essentiel de reconnaître, que la recherche légitime du profit qui caractérise la majorité des entreprises opérant au sein de l'ESS, notamment les coopératives et les sociétés mutuelles, est, comme pour les entreprises traditionnelles, **essentielle à leur pérennité, leur croissance et leur prospérité**. Cette quête du profit est un élément fondamental. Il alimente le **cercle vertueux** de la croissance économique durable et inclusive sur le long terme, et l'amélioration des niveaux de vie pour tous.

Par ailleurs, **deux caractéristiques essentielles** manquent dans le rapport :

- **Premièrement, la nature locale** des entreprises opérant au sein de l'ESS. En effet dans la plupart des cas, elles sont créées au niveau local afin de résoudre des problèmes locaux y compris dans le monde rural. Cet ancrage local et la connaissance des enjeux locaux, reconnus notamment par l'OCDE, peuvent d'ailleurs aussi représenter l'une des premières étapes vers la formalisation.
- Deuxièmement, la nécessité pour les entreprises opérant au sein de l'ESS **d'aspérer au principe de viabilité économique**, tel qu'énoncé par exemple dans la législation québécoise. En effet, les entreprises opérant au sein de l'ESS doivent être financièrement viables pour pouvoir croître et prospérer. Cela va de pair avec la nécessité d'opérer dans le cadre d'un environnement propice aux entreprises durables, car, tout comme les entreprises traditionnelles, les entreprises opérant au sein de l'ESS sont confrontées à des défis liés aux lacunes existantes notamment en matière de gouvernance.

**Les entreprises traditionnelles partagent plusieurs des valeurs de l'ESS**, plus particulièrement en matière de durabilité, de non-discrimination, de coopération et de responsabilité. Les efforts considérables des entreprises dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par exemple, ainsi que d'autres initiatives similaires, **ne peuvent être ignorés**. En effet, ces efforts contribuent également au bien commun en termes de durabilité, de droits humains, d'égalité entre hommes et femmes, de diversité et de résilience. Faire des affaires, c'est aussi rendre à la communauté.

Pour **les entreprises traditionnelles**, ces valeurs intégrées dans des processus de gestion et autres initiatives qui contribuent au bien commun, coexistent avec **une recherche d'optimisation des profits**.

Il convient également de reconnaître qu'il n'existe **pas de contradiction systématique** pour les entreprises de l'ESS entre le fait d'intensifier leur présence sur les marchés et de s'engager dans une transition vers de nouveaux modèles d'entreprises, et celui de rester alignées sur leurs principales valeurs.

Nous nous **opposons** donc à la suggestion contenue dans le rapport selon laquelle les entreprises opérant dans le cadre de l'ESS ne seraient pas dans ce cas de figure en mesure de conserver leurs valeurs fondamentales. Il s'agirait d'une vision trop simpliste.

Le fait que les entreprises de l'ESS **intensifient** leur présence sur les marchés, en adaptant leur modèle d'entreprise, en cherchant à se diversifier pour opérer à plus grande échelle et ainsi rester économiquement viables à long terme – n'empêche en rien que ces entreprises puissent conserver leurs valeurs fondamentales. Au contraire, leur développement en renforcerait l'impact et la portée.

Je vous remercie pour votre attention.

---

### Clôture du Point 1

Chers collègues, à nouveau, cette première discussion générale sur l'ESS représente une opportunité importante pour nous de définir les contours du phénomène de l'ESS et de promouvoir à la fois une croissance économique inclusive et durable, le travail décent et le développement durable.

L'un des objectifs de ce point de discussion est de trouver un consensus sur une définition universelle de l'ESS qui selon nous devrait inclure les aspects suivants :

- Sa diversité, sans pour autant détailler ses formes spécifiques qui lui feraient perdre sa dimension universelle
- Son ancrage dans un contexte local, national ou régional
- Sa nécessité d'être économiquement viable en tant qu'entreprise durable
- Ses caractéristiques spécifiques qui régissent son mode de fonctionnement, en soulignant la différence essentielle avec les autres entreprises, à savoir la "primauté des personnes et de l'objectif social sur le profit".

En revanche, nous ne pouvons accepter cette idée qui consisterait à interdire la répartition des bénéfices aux contributeurs. Sans bénéfice, comment une entreprise, quelle qu'elle soit, peut réinvestir dans la formation, le développement des compétences, l'innovation et les technologies, la responsabilité sociale et in fine au bien de la communauté ?

Nous devons également reconnaître la complémentarité au sein du secteur privé entre toutes les entreprises, y compris les entreprises de l'ESS, complémentarité qui contribue à atteindre la croissance économique, la création d'emplois, le travail décent, la justice sociale et le développement durable. Rappelons en effet que toutes les entreprises visent aussi un objectif social en même temps que la recherche du profit.

Pour trouver une définition consensuelle de l'ESS, nous ne devons pas non plus considérer certaines caractéristiques seulement ou nous concentrer excessivement sur certaines formes d'entreprises en particulier.

Nous ne partons heureusement pas de zéro. L'objectif est ici de mieux renforcer les synergies existantes et, surtout, de fournir un environnement qui soit favorable à l'ESS en complétant les travaux de l'OIT dans le domaine de la promotion des entreprises durables.

La Déclaration du Centenaire appelle l'OIT à – je cite- “appuyer le rôle du secteur privé en tant que principale source de croissance économique et de création d'emplois en promouvant un environnement favorable à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les coopératives et l'économie sociale et solidaire, afin de générer du travail décent, de parvenir au plein emploi productif et d'améliorer les niveaux de vie pour tous.”

Laissez-moi rappeler enfin que certaines entreprises de l'ESS ont des liens ou sont membres d'organisations d'employeurs, notamment les coopératives.

Chers collègues, si nous pouvons ensemble définir **un cadre qui soit favorable à l'ESS en tant que levier** permettant d'encourager la création d'emplois, l'entrepreneuriat et l'innovation, la formalisation, la productivité, le développement des compétences, l'égalité entre les hommes et les femmes et la diversité, ainsi que l'inclusion des groupes vulnérables et la réinsertion dans l'emploi, nous aurons atteint un résultat ambitieux.

Je vous remercie.